



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

**Conventions Ville de Niort / Associations qui participent aux activités de  
l'A.N.I.O.S.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99085

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Vie Associative/Jumelages**

**Conventions Ville de Niort / Associations qui participent aux  
activités de l'A.N.I.O.S.**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'initiation et de l'orientation sportive, des associations niortaises favorisent l'accès de leurs activités aux jeunes de notre cité qui le souhaitent en leur permettant de découvrir et de pratiquer le sport de leur choix sans engagement au sein du club et pour un coût modique.

Pour accompagner ces jeunes tout au long de cet "apprentissage", les associations mettent à leur disposition des éducateurs sportifs.

La Ville de Niort souhaite aider ces associations pour la saison sportive 98/99 par la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique du sport en question.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes avec :

4008- Ecole Niortaise de Taekwondo	pour une valeur de	1.990,00 F
4036 Basket Club Niortais	pour une valeur de	960,00 F
4062- Olympique Léodgarien	pour une valeur de	3.111,00 F
4072- ASPTT Danse	pour une valeur de	980,00 F
4072- ASPTT Athlétisme	pour une valeur de	1.809,00 F
4082- Niort Hockey Club	pour une valeur de	6.856,00 F
4084- Ecole de Tennis de Niort	pour une valeur de	2.088,00 F
4088- Archers Niortais	pour une valeur de	998,00 F
4096- Volley Ball Pexinois	pour une valeur de	1.090,00 F
6836- STADE NIORTAIS - Athlétisme	pour une valeur de	9.026,59 F
6876- STADE NIORTAIS -Rugby	pour une valeur de	2.015,00 F
9134- Association de Promotion du Tennis de Table	pour une valeur de	2.399,00 F
14462- Niort Handball	pour une valeur de	2.700,00 F
15362- S.A. SOUCHE - Section Karaté	pour une valeur de	388,00 F
15496- S.A. SOUCHE - Section Football	pour une valeur de	1.784,00 F

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)